

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 5 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 28 novembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Étaient présents : • ARCINS : Claude GANELON • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX (suppléant) • CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY (suppléant), Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANÇADE, Annick MORA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE.

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Aline SALLEBERT, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Philippe DUCAMP, Christine NADALIE, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 36 • **Votants :** 39

Secrétaire de séance : Georges MONTMINOUX

2013-0512-05 Subvention à l'Union Touristique du Médoc – Autorisation de mandatement

Vu la décision modificative n°1 et notamment l'article budgétaire 6574/020 (subvention aux associations) pour un montant de 3 000 € au bénéfice de l'association Union Touristique du Médoc,

Considérant que le nom de l'association bénéficiaire de cette subvention n'est pas mentionné sur la décision modificative n°1,

A la demande de la Trésorerie de Pauillac, une nouvelle délibération faisant ressortir le destinataire de la subvention de 3 000 € doit être votée.

Il vous appartient d'autoriser le Président à mandater à l'Union Touristique du Médoc la subvention 2013 pour un montant de 3 000€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Autorise** Monsieur le Président à mandater à l'Union Touristique du Médoc la subvention 2013 pour un montant de 3 000€.

Pour copie conforme
Arsac, le 16 décembre 2013

Le Président,
Siège
à
MARGAUX
(33460)
3460 ARSAC *



Gérard DUBO